

ACCORD SUR L'ENVELOPPE LOCALE 2019
CONSACRÉE A LA VALORISATION DE LA REMUNERATION CONVENTIONNELLE


Entre :

D'une part,

- La Caisse régionale de Crédit agricole Mutuel SUD-MEDITERRANEE, dont le Siège social est à Perpignan, 30, rue Pierre Bretonneau, représentée par son Directeur Général Monsieur Paul CARITE,

Et d'autre part,

- Les Organisations Syndicales ci-après :
 - Le SNECA/CGC représenté par Monsieur Joël FILHOL
 - La CFDT représentée par Madame Valérie GASC
Monsieur Franck TESOLIN
 - FO représentée par Mademoiselle Régine POMIERS
Monsieur Bernard MARTIN

Paraphes : 



PREAMBULE / OBJET

Dans le cadre des négociations annuelles sur les salaires, la Direction et les organisations syndicales de la Caisse régionale se sont réunies afin de négocier, conformément aux dispositions du chapitre III de l'Annexe I de la CCN, le montant de l'enveloppe annuelle consacrée à la reconnaissance des compétences, expertises et prises de responsabilités.

Il est ainsi convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Enveloppe

L'enveloppe globale 2019 consacrée dans la Caisse Régionale Sud-Méditerranée à la reconnaissance des compétences individuelles, des expertises et des prises de responsabilités, est fixée à 30 398 € mensuels (soit 1,65% de la somme des rémunérations de la classification mensuelles des salariés CDI).

La part de l'enveloppe consacrée à la valorisation des compétences individuelles et des expertises (RCI / RCP) sera au minimum de 18 423 € mensuels (soit 1% de la somme des rémunérations de la classification mensuelles des salariés CDI).

Les attributions d'augmentations liées aux compétences individuelles et aux expertises (RCI / RCP) prendront effet au 1^{er} septembre 2019.

ARTICLE 2 - formalités

Dès sa conclusion, le présent accord sera déposé par la Caisse Régionale auprès de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Pyrénées-Orientales, ainsi qu'au Greffe du Conseil des Prud'hommes de Perpignan.

Fait à Perpignan, le 18 avril 2019

Pour la Direction

Monsieur Paul CARITE



Pour le SNECA/CGC

Monsieur Joël FILHOL



Pour la CFDT

Madame Valérie GASC




Monsieur Franck TESOLIN

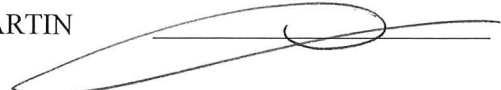


Pour FO

Mademoiselle Régine POMIERS



Monsieur Bernard MARTIN



Paraphes :

